



COMPTES CONSOLIDÉS

AU 30 JUIN 2013



ANNEXE

SOMMAIRE

(CHIFFRES EXPRIMÉS EN MILLIONS D'EUROS SAUF MENTION CONTRAIRE)

NOTES

1. Faits significatifs du semestre
2. Principes et méthodes comptables du Groupe
3. Actif non courant
4. Actif courant
5. Information sur les capitaux propres consolidés
6. Provisions non courantes et courantes
7. Dettes financières non courantes et courantes
8. Principaux éléments de variation de l'endettement net
9. Analyse du chiffre d'affaires et autres produits de l'activité
10. Charge d'impôt
11. Information sectorielle
12. Informations sur les parties liées
13. Principaux taux de conversion

Déclaration de conformité :

Les comptes consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales ("le Groupe") au 30 juin 2013 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 " Information financière intermédiaire ", norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers annuels du Groupe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (*International Accounting Standards*), complétées des interprétations formulées par l'ancien *International Financial Committee* ("IFRIC"), à présent appelé IFRS *Interpretation Committee* ou émises par l'organisme qui l'a précédé le *Standing Interpretation Committee* ("SIC"), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 30 juin 2013, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes présentent en millions d'euros (sauf mention contraire) :

- ✓ le bilan,
- ✓ le compte de résultat et l'état des charges et produits comptabilisés,
- ✓ le tableau de variation des capitaux propres,
- ✓ le tableau des flux de trésorerie,
- ✓ l'annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2012 et les comptes consolidés condensés au 30 juin 2012.

1 FAITS SIGNIFICATIFS DU SEMESTRE

1.1 PÉRIMÈTRE AU 30 JUIN 2013

Au 30 juin 2013, le périmètre comprend 1113 entités contre 1129 à fin 2012. La variation nette de (16) intègre la déconsolidation de SCI ou de Société en Participations en fin de programme (dans les métiers de la construction essentiellement), partiellement compensée par des entrées en périmètre (acquisitions 2013 et première consolidation d'entités acquises fin 2012 chez Colas, en Australie et Nouvelle-Calédonie).

	30 juin 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Intégrations globales	829	839
Intégrations proportionnelles	208	226
Mises en équivalence	76	64
	1 113	1129

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS

1.2.1 Faits significatifs du premier semestre 2013

Les principales opérations du premier semestre 2013 sont présentées ci-après :

- Le 7 janvier 2013, Bouygues a racheté, pour un montant de 99 millions d'euros, 5 074 906 de ses propres actions représentant 1,57 % de son capital que le conseil d'administration de Bouygues a décidé d'annuler le 26 février 2013.
- L'ARCEP a autorisé Bouygues Telecom, qui en avait fait la demande, à réutiliser la bande de fréquence des 1800 Mhz à partir du 1er octobre 2013, pour y déployer la 4G, sous condition de restitution d'une partie de ses fréquences.
- L'assemblée générale du 25 avril 2013 a voté la distribution d'un dividende de 1,60 euros, pour chacune des 319 077 468 actions existantes, soit 511 millions d'euros. Le paiement est intervenu le 6 mai 2013.
- Le 29 mai 2013, Bouygues a remboursé le solde de son emprunt obligataire de mai 2006 à 4,5% pour 709 millions d'euros.

1.2.2 Rappel des faits significatifs du premier semestre 2012

Les principales acquisitions et opérations du premier semestre 2012 sont présentées ci-après :

- Le 17 janvier 2012, Bouygues Telecom est devenue titulaire pour un montant de 683 millions d'euros d'une autorisation d'utilisation de lots de fréquences de 10 MHz dans la bande 800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public, avec engagement d'accueillir des MVNO. Cette autorisation, dont la mise en service sera effective ultérieurement, est consentie pour une durée de 20 ans.
- Le 27 janvier 2012, Bouygues a levé 800 millions d'euros grâce à une émission obligataire à 10 ans et portant un coupon de 4,5 %, en prévision de remboursement d'échéances à venir. Le paiement est intervenu le 9 février 2012.

1.3 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU PREMIER SEMESTRE 2013

Il s'élève à 15 207 millions d'euros, en recul de (2) % par rapport à l'activité du premier semestre 2012 à 15 505 millions d'euros.

1.4 FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2013

Le 22 juillet 2013, Bouygues Telecom et SFR ont annoncé avoir entamé des négociations exclusives dont l'objet est d'aboutir à un accord de mutualisation d'une partie de leurs réseaux mobiles. Bouygues Telecom et SFR souhaitent conclure avant la fin de l'année cet accord stratégique qui sera préalablement soumis à l'avis des instances représentatives du personnel des deux sociétés et à l'examen de l'Autorité de la concurrence et de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE

2.1 LES ACTIVITÉS DU GROUPE

Le groupe Bouygues est un groupe industriel diversifié, implanté dans plus de 80 pays.

Les métiers s'organisent autour des pôles d'activités ci-après :

a) Construction :

- Bouygues Construction (BTP, Energies et services),
- Bouygues Immobilier,
- Colas (Routes).

b) Télécoms - Médias :

- TF1 (Télévision),
- Bouygues Telecom (Téléphonie mobile/fixe / TV et internet).

c) Le groupe Bouygues détient également une participation de 29,35 % dans le groupe Alstom (Alstom Thermal Power, Alstom Renewable Power, Alstom Transport, Alstom Grid).

2.2 PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses filiales, ainsi que les participations dans les entités associées et les coentreprises. Ils sont présentés en millions d'euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de Bouygues, et intègrent les recommandations de présentation du CNC (devenu l'ANC) n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009 en matière d'états financiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 27 août 2013.

Les états financiers consolidés condensés au 30 juin 2013 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs / passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les IFRS ; ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2012.

Au 30 juin 2013, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2012 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2013 ; ces changements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes.

- *Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire ou applicable par anticipation au 1^{er} janvier 2013 :*
 - **Amendement IAS 1** : présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI).
L'amendement IAS 1, bien que non adopté par l'Europe au 31 décembre 2011, avait été appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2011 par le Groupe dans la mesure où il n'entraîne pas en contradiction avec des textes déjà adoptés. Il est entré en vigueur au sein de l'Union européenne le 6 juin 2012 et il est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013.

- **Amendement IAS 19** : avantages du personnel (norme publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 6 juin 2012 et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013 avec application anticipée autorisée au 1^{er} janvier 2012). Cette norme a été appliquée de manière anticipée dans les comptes consolidés de l'exercice 2012. Dans la mesure où le Groupe comptabilisait déjà en capitaux propres les écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel pour les régimes à prestations définies, l'application de ce changement de méthode aurait eu un impact non significatif sur la situation nette et le résultat net de l'exercice 2011. L'impact en capitaux propres de (20) millions d'euros (nets d'impôts différés actifs) correspondait principalement à l'effet d'une modification de régime de retraite intervenue en 2005, net de la part ayant fait l'objet depuis d'un étalement par résultat selon la norme IAS 19 précédemment appliquée.
- **Amendements d'IAS 12 : impôts sur le résultat – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents, Amendements d'IFRS 1 : première application des normes internationales d'information financières – hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants, IFRS 13 : évaluation de la juste valeur** : ces normes ont été adoptées le 29 décembre 2012 et sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013. Elles sont sans incidence sur les comptes du Groupe.
- **IFRS 10 : états financiers consolidés, IFRS 11 : partenariats, IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, IAS 27 : états financiers individuels (version modifiée en 2011), IAS 28 : participations dans des entreprises associées et des coentreprises (version modifiée en 2011)** : ces normes ont été adoptées le 29 décembre 2012 et sont applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014. L'impact de ces normes, qui n'ont pas été anticipées par le Groupe au 1^{er} janvier 2013, est en cours d'évaluation.
- *Principales autres normes, amendements et interprétations essentielles publiées par l'IASB, non encore approuvés par l'Union européenne.*

L'IASB a publié les principales normes et amendements suivants avant le 30 juin 2013, qui ne sont pas encore entrés en vigueur :

Norme et amendement	Date d'application IASB*	Impacts Groupe attendus
Interprétation 21 : prélèvements	1 ^{er} janvier 2014	En cours d'évaluation
* sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne		

- Choix comptables / estimations dans l'évaluation de certains Actifs / Passifs / Produits et Charges :

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux normes et interprétations, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges du semestre.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel : l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations, des paiements en actions (*stock-options*), des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pension...), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, des impôts différés actif, et des provisions...

Enfin, en l'absence de norme ou interprétation applicable à une transaction spécifique, à un autre évènement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

2.3 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

- Intégration globale

Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les acquisitions ou cessions de participations ne donnant pas le contrôle, sans perte de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires et leur impact sur les comptes du Groupe est enregistré en capitaux propres, sans impact sur le résultat.

Appréciation du contrôle exclusif sur TF1 :

- Au 30 juin 2013, Bouygues détient 43,66 % du capital et des droits de vote de TF1. Le contrôle exclusif exercé sur TF1 est fondé sur :
 - la détention par Bouygues de façon continue et régulière d'une forte majorité des droits de vote en assemblée générale des actionnaires de TF1, aucun autre actionnaire ne détenant directement ou indirectement une fraction de droits de vote supérieure à celle détenue par Bouygues,
 - la détermination par Bouygues seule des décisions en assemblée générale sur une période d'au moins deux exercices successifs.

On peut y ajouter :

- le nombre élevé de postes d'administrateurs alloués à Bouygues au sein du conseil d'administration de TF1,
- le rôle de Bouygues dans la nomination des principaux dirigeants de TF1.

Le contrôle exclusif exercé par Bouygues sur TF1 est ainsi établi.

- Intégration proportionnelle : participations dans les coentreprises

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus, conviennent d'exercer une activité économique, sous contrôle conjoint ; les actifs / passifs, charges et produits de ces sociétés sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle en quote-part du pourcentage de contrôle : c'est le cas notamment pour les sociétés en participation travaux de Bouygues Construction, Colas et les sociétés immobilières de Bouygues Immobilier.

- Participations dans les sociétés associées

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont appréciés selon la méthode de la mise en équivalence.

- Alstom : Bouygues exerce une influence notable sur Alstom compte tenu de sa participation de 29,35 %, et de sa représentation par deux administrateurs au conseil d'administration.

Au 30 juin 2013, la participation dans Alstom est comptabilisée dans la rubrique "Entités associées" selon la méthode de mise en équivalence pour sa valeur nette globale d'acquisition (y compris goodwill) complétée des contributions de la période au résultat net, soit un montant net global de 4 563 millions d'euros (dont 2 510 millions d'euros de goodwill).

Sur la base de la publication par Alstom le 7 mai 2013 de ses résultats de l'exercice 2012/13 et compte tenu du décalage des dates de clôture des exercices annuels d'Alstom (31 mars) et de Bouygues (31 décembre), la contribution d'Alstom au résultat net du second trimestre 2013 de Bouygues est estimée à 59 millions d'euros contre 57 millions d'euros au second trimestre 2012, soit une contribution de 117 millions d'euros pour le premier semestre 2013 (114 millions d'euros pour le premier semestre 2012).

L'amortissement des ré-estimations pratiquées au titre des actifs identifiables incorporels et autres d'Alstom, au compte de résultat consolidé du Groupe, s'élève à (8) millions d'euros, pour la part revenant au groupe Bouygues.

- Contrats de concession et PPP (partenariats public-privé) :

Dans le groupe Bouygues Construction, les contrats de concessions et PPP sont conclus vis-à-vis de collectivités par des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation généralement inférieure à 20 % ; celles-ci ne sont pas consolidées compte tenu du rôle effectivement limité du Groupe dans ces structures. Quant aux participations dans les sociétés concessionnaires, elles sont pour la plupart consolidées par mise en équivalence ou, à défaut, non consolidées.

- Conformément à IAS 39, les participations non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur.

2.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, qui apprécient notamment la notion de "prise de contrôle" dans l'application faite aux opérations d'acquisition ou de cession de titres ; selon le cas, les impacts sont pris en compte de résultat consolidé ou en capitaux propres.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la juste valeur de la contrepartie transférée est affectée aux actifs et passifs identifiables acquis. Ces derniers sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3. Cette méthode consiste à réestimer les actifs et passifs acquis pour leur juste valeur totale (et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise).

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du "goodwill complet"),
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du "goodwill partiel").

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Dans ce contexte, le goodwill représente l'excédent résiduel du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle étant, selon le choix retenu, évalués ou non à la juste valeur (comme indiqué ci-avant). Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissements des acquisitions (métier pour le groupe Bouygues).

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder 12 mois.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Conformément à IFRS 3 R, à la date de prise de contrôle, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur, en contrepartie du résultat ; en cas de perte de contrôle, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constatée directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas constatation de goodwill complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat.

Les goodwill déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle ; cette méthode consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des participations ne donnant pas le contrôle sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

2.5 MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

2.5.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.5.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de la période clôturée. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.6 MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES IMPOSITIONS

Lors des clôtures intermédiaires, l'imposition des sociétés consolidées est déterminée selon les principes définis par la norme IAS 34. La charge d'impôt de chacune est prise en compte au titre de la période sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice (sauf pour les sociétés holding appréciées selon une imposition réelle à fin de période).

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :

- des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
 - des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer ; et sont revus à chaque clôture.
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes, selon pays. Pour la France, le taux d'impôt appliqué pour les impôts différés dont l'utilisation est prévue en 2013 ou 2014 intègre la contribution exceptionnelle de 5 % votée dans le cadre de la loi de finance 2012.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation, ils sont présentés en Actifs ou Passifs non courants.

2.7 ACTIF NON COURANT

2.7.1 Suivi de la valeur des actifs immobilisés et des entités associées

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable.

Test de dépréciation de TF1, Bouygues Telecom et Colas

Méthode retenue

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, ou dans le groupe d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues). La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée comme suit :

- a) Pour TF1, métier coté en Bourse et présentant une bonne liquidité : à partir du cours de Bourse si celui-ci est supérieur à la valeur comptable des actifs après prise en compte d'une prime de contrôle, sinon par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) telle que décrite ci-dessous et prenant en compte les spécificités de la participation.
- b) Pour les autres métiers : par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) prenant en compte les spécificités de la participation.
 - Les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires à 3 ans élaboré par la direction du métier concerné et approuvé par le conseil d'administration de l'entité et de Bouygues, le cas échéant.
 - Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital en fonction du secteur d'activité concerné, en utilisant un panel de sociétés comparables. Deux hypothèses d'endettement ont été retenues : une structure d'endettement 1/3 dette – 2/3 fonds propres (H1) et une structure d'endettement 2/3 dette – 1/3 fonds propres (H2).
 - La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant, et ne peut pas faire l'objet d'une reprise.

Informations au 30 juin 2013 :

En l'absence d'indice de perte de valeur depuis la réalisation des derniers tests réalisés, les goodwill comptabilisés au 30 juin 2013 n'ont pas fait l'objet d'un nouveau test de valeur.

Test de dépréciation de la participation dans Alstom

Méthode retenue

Compte tenu du fait que le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation "Entreprise associée" n'est pas présenté séparément, il ne fait pas l'objet d'un test individuel de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée sur la valeur de la participation, et peut faire l'objet d'une reprise.

Informations au 30 juin 2013 :

Au 31 décembre 2012, la valeur comptable totale de la participation dans Alstom a fait l'objet d'un test de dépréciation, en la comparant à la valeur recouvrable déterminée sur la base d'une valeur d'utilité à partir des flux de trésorerie prévisionnels établis par le management de Bouygues, issus des prévisions établies par un panel d'analystes financiers, cohérentes avec les objectifs annoncés par le management d'Alstom en janvier 2013.

Le 7 mai 2013, Alstom a publié ses comptes annuels au 31 mars 2013 et a annoncé, puis confirmé en juillet 2013, un maintien de son objectif de réalisation d'une marge opérationnelle d'environ 8%. Cependant du fait d'un environnement plus difficile, l'amélioration de cette performance sera plus progressive pour atteindre cet objectif dans les un à deux ans de la date initiale de mars 2015 et la croissance organique annuelle du chiffre d'affaires sera modeste (initialement prévision de +5% au cours des deux prochains exercices).

Suite à la publication du 7 mai 2013, l'essentiel du panel d'analystes financiers retenu a mis à jour ses prévisions sur Alstom.

Compte tenu du repli depuis l'annonce des résultats annuels du cours de bourse, qui constitue un indice de perte de valeur, le management de Bouygues a utilisé les dernières publications des analystes pour réaliser un test de dépréciation de la participation dans Alstom au 30 juin 2013.

Les taux d'actualisation (wacc) et de croissance retenus au 30 juin 2013 pour Alstom sont les suivants :

	TAUX D'ACTUALISATION		TAUX DE CROISSANCE APPLIQUÉ SUR LES FLUX AU-DELÀ DE 5 ANS
	H1 ^(a)	H2 ^(a)	
ALSTOM	9,56 %	8,50 %	2 %

(a) Selon hypothèse de structure d'endettement : 1/3 dette – 2/3 fonds propres (H1) / 2/3 dette – 1/3 fonds propres (H2).

Conclusion

Pour Alstom, les valeurs recouvrables déterminées dans les deux hypothèses de structure d'endettement restent supérieures à la valeur comptable des actifs testés.

En note 3.4 de l'annexe figure le tableau présentant le prix de revient consolidé des actions cotées, en regard du cours de clôture de l'action au 28 juin 2013 (TF1 / Alstom / Colas) ; à cette date, aucun événement significatif ne vient remettre en cause les valeurs comptables présentées pour ces sociétés.

Test de sensibilité aux hypothèses retenues

Pour la participation dans Alstom, des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance, flux de trésorerie normatif) prises individuellement ou en utilisant des scénarii de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, ont été réalisées.

La valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable des actifs testés en retenant les hypothèses suivantes, prises individuellement :

	HAUSSE DU TAUX D'ACTUALISATION		BAISSE DU FLUX NORMATIF	
	H1 ^(a)	H2 ^(a)	H1 ^(a)	H2 ^(a)
- ALSTOM	81 bp	187 bp	13 %	29 %

(a) Selon hypothèse de structure d'endettement : 1/3 dette – 2/3 fonds propres (H1) / 2/3 dette – 1/3 fonds propres (H2).

Dans le cas d'une baisse du flux normatif de 15 % combinée à une hausse du taux d'actualisation de 100 points de base, la valeur recouvrable serait inférieure à la valeur comptable de la participation testée de 560 millions d'euros en H1 et de 40 millions d'euros en H2.

2.8 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2009-R-03 du 2 juillet 2009 (en méthode indirecte).

Le résultat net des sociétés intégrées est corrigé des effets des transactions sans incidence de trésorerie, et des éléments de produits ou charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

La capacité d'autofinancement se définit comme le résultat net consolidé des sociétés intégrées avant dotations nettes aux amortissements et provisions / résultat sur cessions d'actifs / coût de l'endettement financier net (CEFN), et charge d'impôts de la période (le CEFN figure en flux des opérations de financement sur le tableau des flux).

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.9 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.9.1 EBITDA

Il correspond au résultat opérationnel courant corrigé des dotations nettes aux amortissements / provisions, et dépréciations (après reprises sur provisions / dépréciations utilisées ou non).

2.9.2 Cash-flow libre

Il est égal à la capacité d'autofinancement (déterminée après coût de l'endettement financier et charge nette d'impôt de la période, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des acquisitions d'exploitation nettes de cession de la période.

2.9.3 Endettement financier net

Il résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- soldes créditeurs de banque,
- dettes financières non courantes et courantes,
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

2.10 ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

Le Groupe présente l'état des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ; il fait apparaître un résultat net comparatif incluant les charges et produits concernés.

2.11 COMPARABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Les variations de périmètre du semestre n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers présentés au 30 juin 2013 et ne font pas obstacle à la comparaison avec les états financiers établis au 30 juin 2012.

----- 0 -----

NOTE 3 ACTIF NON COURANT

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes par métier sont détaillées en note 11 : "Information sectorielle".

3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NET	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
30/06/2013	1 429	3 708	850	451	6 438
dont locations financements	6	33	6		45
31/12/2012	1 434	3 781	883	353	6 451
dont locations financements	7	39	7		53

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NET	Frais de développement	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	Total
30/06/2013	42	655	1 191	1 888^(a)
31/12/2012	44	667	1 175	1 886

(a) Dont Bouygues Telecom 1 574 (notamment licences UMTS et autorisation de fréquences 4G).

3.3 GOODWILL

3.3.1. Evolution de la valeur nette de la rubrique au premier semestre 2013

(hors goodwill sur entités associées : cf. note 3.5)

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/2012	5 717	(69)	5 648
Changements de périmètre	25	1	26
Autres mouvements (change et autres)	(35)		(35)
Perte de valeur		(6)	(6)
30/06/2013	5 707	(74)	5 633

3.3.2. Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

Métiers	30/06/2013		31/12/2012	
	Total	% Bouygues	Total	% Bouygues
Bouygues Construction (filiales) ^(a)	411	99,97%	421	99,97%
Colas ^(b)	1 115	96,60%	1 099	96,60%
TF1 ^(b)	1 458	43,66%	1 458	43,65%
Bouygues Telecom ^(b)	2 648	90,53%	2 669	90,53%
Autres	1		1	
Total	5 633		5 648	

(a) Goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement.

(b) Goodwill sur acquisitions par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT.

3.4 PRIX DE REVIENT CONSOLIDÉ DES ACTIONS COTÉES (EN EUROS)

	Prix de revient consolidé par action au 30 juin 2013	Cours de clôture de l'action au 28 juin 2013 (c)
TF1 ^(b)	13,88	9,19 ^(a)
Colas ^(b)	90,36	106,50
Alstom ^(b)	49,29	25,16

(a) 10,57 euros après prise en compte d'une prime de contrôle.

(b) Voir note 2 / § 2.7.

(c) Les cours n'ont pas significativement évolué depuis le 28 juin 2013, à l'exception de l'action TF1 dont le cours après prise en compte d'une prime de contrôle est de 12,23 € au 26 août 2013.

3.5 ENTITÉS ASSOCIÉES

	Valeur nette
31/12/2012	5 335
Ecart de conversion	4
Changement de périmètre	(1)
Quote-part de résultat de la période	134 ^(a)
Distribution de dividendes	(31)
Autres variations	(3) ^(b)
30/06/2013	5 438

(a) Dont Alstom 109 (contribution 117, amortissement écart d'évaluation (8)) et Cofiroute 22.

(b) Dont Alstom 4 563 (goodwill : 2 510) et Cofiroute (Colas) 484.

NOTE 4 ACTIF COURANT

STOCKS

	30/06/2013			31/12/2012
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Stocks de promotion immobilière	1 477	(128)	1 349	1 380
Stocks de matières premières et produits finis	1 171	(41)	1 130 ^(a)	954
Programmes et droits de diffusion (TF1)	757	(127)	630	615
Total	3 405	(296)	3 109	2 949

(a) Augmentation de 176, dont 171 sur Colas (149 au premier semestre 2012).

NOTE 5 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

CAPITAL DE BOUYGUES SA (en euros)

Au 30 juin 2013, le capital social de Bouygues SA est constitué de 319 157 468 actions de un euro.

	31/12/2012	Flux 2013		30/06/2013
		Réduction	Augmentation	
Actions	324 232 374	(5 074 906) ^(a)		319 157 468
Nombre de titres	324 232 374	(5 074 906)		319 157 468
Nominal	1 €			1 €
Capital en euros	324 232 374	(5 074 906)		319 157 468

(a) Annulation des actions propres acquises le 7 janvier 2013 par Bouygues (réduction de capital et prime d'émission : (99)).

NOTE 6 - PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

6.1 PROVISIONS NON COURANTES

	Avantages au personnel long terme (a)	Litiges, contentieux, réclamations travaux (b)	Garanties données (c)	Autres provisions non courantes (d)	TOTAL
31/12/2012	628	337	388	820	2 173
Ecart de conversion	(3)		(2)	(2)	(7)
Changement de périmètre	1		(3)	(3)	(5)
Dotations de la période	23	40	37	44	144
Reprises sur provisions (utilisées ou non) (e)	(12)	(41)	(36)	(74)	(163)
Gains et pertes actuariels affectés directement en capitaux propres	(4)				(4)
Virements de rubriques et autres		3	(6)	(3)	(6)
30/06/2013	633	339	378	782	2 132

(a) <i>Avantages au personnel à long terme</i>	633
• <i>Indemnités de fin de carrière (IFC) et médailles du travail</i>	575
• <i>Autres avantages au personnel long terme (fonds de pension sur filiales anglo saxonnes de Colas pour l'essentiel)</i>	58
(b) <i>Litiges et contentieux, réclamations travaux</i>	339
• <i>Provisions sur litiges clients</i>	166
• <i>Réclamations sous traitants</i>	33
• <i>Autres litiges avec le personnel et divers</i>	140
(c) <i>Garanties données</i>	378
• <i>Provisions pour garanties données</i>	293
• <i>Provisions pour garanties complémentaires bâtiment/génie civil/travaux publics</i>	85
(d) <i>Autres provisions non courantes</i>	782
• <i>Provisions pour risques liés aux divers contrôles administratifs et sur filiales et participations</i>	288
• <i>Provisions pour frais de remise en état des sites</i>	238
• <i>Autres provisions non courantes</i>	256
(e) <i>Dont reprises de provisions non utilisées : (57)</i>	

6.2 PROVISIONS COURANTES

Provisions liées au cycle d'exploitation

	Garanties données aux clients	Risques chantiers travaux & fin de chantiers	Pertes à terminaison (a)	Autres provisions courantes (b)	TOTAL
31/12/2012	56	292	176	279	803
Ecart de conversion	(1)	(1)	(7)	(4)	(13)
Changement de périmètre	3	(1)			2
Dotations de la période	3	49	28	43	123
Reprises sur provisions (utilisées ou non) (c)	(9)	(70)	(72)	(73)	(224)
Virements de rubriques et autres	1	8	(2)	(8)	(1)
30/06/2013	53	277	123	237	690

(a) Les provisions pour pertes à terminaison concernent l'activité construction : Bouygues Construction, Bouygues Immobilier et Colas (l'indication de provision individualisée par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci).

(b) Principales natures en autres provisions courantes : charges de réassurances / frais de remise en état des sites (partie courante) / garanties locatives (Bouygues Immobilier) / cofinancement de films (TF1) / litiges clients et garanties de passif (TF1) / provision fidélisation des clients "entreprises" (Bouygues Telecom)

(c) Dont reprises de provisions non utilisées : (65)

NOTE 7 - DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

7.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	Total 30/06/13	Total 31/12/12	Total 30/06/13	Total 31/12/12
Emprunts obligataires	217 ^(a)	872 ^(a)	6 882	6 880
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	109	50	604	535
Emprunts issus des locations financement	15	16	24	26
Emprunts et dettes financières diverses	16	13	55	61
Total emprunts	357	951	7 565	7 502

(a) Un emprunt obligataire de 709 a été remboursé en mai 2013 (voir note 1.2.1).

7.2 COVENANTS ET TRIGGER EVENTS

Les emprunts obligataires à échéance 2015, 2016, 2018, 2019, 2022, 2023 et 2026 comportent une clause de « *change of control* » (clause de changement de contrôle de Bouygues SA).

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent ni *covenant* financier ni *trigger event*. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

NOTE 8 – PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/2012	Flux 2013	30/06/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 487	(1 900)	2 587
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(189)	(223)	(412)
Trésorerie nette	4 298	(2 123) ^(a)	2 175
Dettes financières non courantes	(7 502)	(63)	(7 565)
Dettes financières courantes	(951)	594	(357)
Instruments financiers nets	(17)	6	(11)
Endettement brut	(8 470)	537	(7 933)
Endettement net (passif)	(4 172)	(1 586)	(5 758)

(a) Flux nets de trésorerie analysés au tableau des flux de trésorerie du premier semestre 2013.

NOTE 9 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

9.1 ANALYSE GLOBALE PAR NATURE

ACTIVITE	1er semestre	
	2013	2012
Ventes	1 494	1 573
Prestations de service	5 494	5 847
Contrats de construction	8 219	8 085
Chiffre d'affaires	15 207	15 505
Autres produits de l'activité	51	50
Total	15 258	15 555

9.2 CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

ACTIVITE	1er semestre 2013				1er semestre 2012			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
BTP	2 794	2 297	5 091	33%	2 637	2 293	4 930	32%
Immobilier	1 091	52	1 143	8%	1 022	44	1 066	7%
Routes	3 346	2 160	5 506	36%	3 328	2 226	5 554	36%
Médias	982	202	1 184	8%	1 072	209	1 281	8%
Télécoms	2 279		2 279	15%	2 668		2 668	17%
Bouygues SA et Autres	1	3	4	0%	3	3	6	0%
CA consolidé	10 493	4 714	15 207	100%	10 730	4 775	15 505	100%

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL 30/06/13	TOTAL 30/06/12
Chiffre d'affaires total	5 232	1 143	5 560	1 208	2 287	62	15 492	15 733
Chiffre d'affaires inter-activité	(141)		(54)	(24)	(8)	(58)	(285)	(228)
Chiffre d'affaires nets avec clients externes	5 091	1 143	5 506	1 184	2 279	4	15 207	15 505

NOTE 10 - CHARGE D'IMPÔT

	1er semestre	
	2013	2012
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(82)	(92)
Impositions différées nettes	(20)	(38)
Produit / (Charge) d'impôt	(102)	(130)

Au premier semestre 2013, le taux effectif d'imposition du Groupe s'élève à 53,1% (38% au premier semestre 2012). L'écart par rapport au taux normal d'imposition en France de 36,1% au premier semestre s'explique principalement par l'effet de la seconde loi de finances rectificative pour 2012 (taxe de 3% sur les distributions de dividendes, rabout fiscal sur la déductibilité des charges financières nettes).

NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle ci-après présente sous la forme d'une analyse de contribution par activité les éléments ci-dessous :

ANALYSE SECTORIELLE PAR ACTIVITÉ

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL
Compte de résultat du 1er semestre 2013							
Résultat opérationnel courant	202	84	(76)	71	91	(16)	356
Résultat opérationnel	202	84	(76)	71	91	(16)	356
Résultat net part du Groupe	131	45	(31)	18	49	(24) ^(a)	188
<i>(a) Dont résultat Alstom : 109 (contribution Alstom 117, amortissement écart d'évaluation (8)) ; voir note 2.3</i>							
Compte de résultat du 1er semestre 2012							
Résultat opérationnel courant	163	83	(34)	134	148	(18)	476
Résultat opérationnel	163	83	(34)	134	148	(18)	476
Résultat net part du Groupe	107	51	(18)	41	83	14 ^(a)	278
<i>(a) Dont résultat Alstom : 107 (contribution Alstom 114, amortissement écart d'évaluation (7)).</i>							
Bilan au 30 juin 2013							
Immobilisations incorporelles et corporelles	639	31	2 496	337	4 634	189	8 326
Endettement net	2 845	239	(1 142)	166	(774)	(7 092)	(5 758)
Bilan au 31 décembre 2012							
Immobilisations incorporelles et corporelles	677	29	2 557	345	4 551	178	8 337
Endettement net	3 093	358	(170)	237	(650)	(7 040)	(4 172)

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL
Autres indicateurs financiers du 1er semestre 2013							
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	55	4	112	17	415	14	617
EBITDA	239	88	74	92	469	(17)	945
Capacité d'autofinancement	305	88	107	99	417	(9)	1 007
Cash Flow Libre	181	53	8	60	(30)	(141)	131

(a) Corrigé de l'impact des frais financiers capitalisés sur l'acquisition de la 4G pour 21 millions d'euros, le Cash Flow Libre retraité est de 152 millions d'euros pour le premier semestre 2013.

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL
Autres indicateurs financiers du 1er semestre 2012							
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	80	6	125	13	1 053	19	1 296
EBITDA	268	69	131	174	559	(21)	1 180
Capacité d'autofinancement	266	81	189	164	507	67	1 274
Cash Flow Libre	123	48	53	107	(597)	(28)	(294)

(a) Corrigé de l'impact de l'acquisition de la licence 4G de 683 millions d'euros et des frais financiers capitalisés de 21 millions d'euros, le Cash Flow Libre retraité est de 410 millions d'euros pour le premier semestre 2012.

NOTE 12 – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Transactions	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	1er semestre 2013	1er semestre 2012	1er semestre 2013	1er semestre 2012	30/06/13	31/12/12	30/06/13	31/12/12
Parties liées en amont	4	2	1					1
Coentreprises	18	21	100	92	286	291	70	74
Entités associées	22	10	112	68	79	110	81	41
Autres parties liées	29	10	277	121	182	109	72	69
Total	73	43	490	281	547	510	223	185
. Échéances								
moins d'un an					472	436	223	185
de 1 à 5 ans					3	50		
plus de 5 ans					72	24		
. Dont dépréciations pour créances douteuses (sociétés non consolidées pour l'essentiel)					101	102		

NOTE 13 - PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION

Convention : 1 unité monétaire locale = X euros

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture en Euro (a)		Cours moyen de la période (b)	
		30/06/2013	31/12/2012	1er semestre 2013	Exercice 2012
EUROPE					
Danemark	Couronne danoise	0,134070	0,134030	0,134099	0,134315
Grande Bretagne	Livre sterling	1,170275	1,225340	1,172321	1,231635
Hongrie	Forint hongrois	0,003347	0,003421	0,003357	0,003470
Pologne	Zloty polonais	0,231573	0,245459	0,237395	0,239940
République Tchèque	Couronne tchèque	0,038751	0,039760	0,038882	0,039778
Roumanie	Nouveau leu roumain	0,220946	0,224997	0,227280	0,224345
Suisse	Franc suisse	0,811754	0,828363	0,814012	0,830300
AMERIQUE DU NORD					
Etats-Unis	Dollar US	0,757576	0,757920	0,761789	0,773296
Canada	Dollar canadien	0,732547	0,761209	0,746668	0,774828
AUTRES					
Maroc	Dirham marocain	0,089823	0,089714	0,089824	0,090089
Thaïlande	Baht thaïlandais	0,024344	0,024785	0,025447	0,024964
Hong Kong	Dollar hong kong	0,097680	0,097790	0,098173	0,099705
Communauté financière africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524
Afrique du Sud	Rand sud africain	0,074138	0,089504	0,080873	0,094518

(a) Conversion du bilan.

(b) Conversion du compte de résultat.